

Un accompagnement de A à Z des porteurs de projet grâce à l'OPAH-RU!

L'association SOLIHA a été embauchée par la ville pour assurer l'accompagnement des copropriétés intéressées : information et sensibilisation des syndicats et des conseils syndicaux, appui sur le volet technique (recherche et suivi bureau d'étude thermique et maître d'œuvre), établissement des plans de financement globaux et individualisés, constitution des dossiers de demandes de subventions, accompagnement jusqu'au paiement des aides.



Les projets de rénovations énergétiques en copropriétés ne peuvent aboutir que si les conseils syndicaux, et à travers eux l'ensemble des copropriétaires, sont sensibilisés très en amont, et convaincus de l'intérêt d'engager des travaux : réduction des charges énergétiques, gain de confort, valorisation patrimoniale des logements ...

L'animateur de l'OPAH-RU, SOLIHA, pourra remplir ces missions de sensibilisation auprès des copropriétés intéressées.

IMPORTANT

L'ensemble des dossiers de demandes de subventions doivent être déposés avant tout démarrage de travaux ! Les travaux de votre copropriété devront obligatoirement être réalisés par des entreprises labellisées RGE.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'OPAH-RU

CONTACTEZ SOLIHA

03 84 86 19 10 CONTACT@JURA.SOLIHA.FR

Ce programme est mené par
0 808 800 700



OPAH
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT ET DE
RENOUVELLEMENT
URBAIN
RU

Copropriétaires
au coeur
de la ville de

MOREZ

HAUTS DE BIENNE

2023 - 2026

Ne pas jeter sur la voie publique - Conception : Agence Publigo



« Si vous cherchez à **réduire fortement** la consommation énergétique de votre immeuble, et donc vos propres charges,

Si votre copropriété **réfléchit à la mise en œuvre** d'un programme de rénovation énergétique globale,

Si vous voulez **valoriser votre patrimoine** et lui redonner de la valeur.



Renseignez-vous sans engagement...



Des aides importantes sont mobilisables :

MaPrimeRénov' copropriété permet de subventionner les programmes d'économies d'énergie performants dans les copropriétés : isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles et des planchers bas des immeubles, amélioration du chauffage collectif, ventilation ...

Ces travaux doivent permettre un **gain de performance énergétique d'au moins 35%**, validé par une étude thermique réglementaire (voir ci-contre).

Pour bénéficier de MaPrimeRénov', la copropriété doit :

- être immatriculée au Registre National des Copropriétés,
- être construite depuis plus de 15 ans,
- être constituée d'au moins 75% de lots d'habitations principales.

Chaque copropriétaire aura droit, SANS conditions de ressources ni d'occupation, à une aide de 25% de sa quote-part de travaux éligibles (plafond de 25.000 € HT de travaux, soit 6.250 € d'aide maxi). Des primes individuelles complémentaires seront attribuées aux copropriétaires aux ressources modestes, et pour les programmes de travaux très performants (atteinte classe B).

MaPrimeRénov' copro est cumulable avec les CEE (Certificats d'Economies d'Énergie), les aides individuelles des caisses de retraite, des prêts collectifs ou individuels ...

1^{er} temps : une étude thermique à l'échelle de la copropriété pour poser le bon diagnostic

Afin d'arrêter le programme de travaux d'économies d'énergie le plus efficace, la réalisation préalable d'un audit thermique global de la copropriété est nécessaire.

Cet audit devra être réalisé par un bureau d'études thermiques spécialisé. Il pourra dans certains cas être subventionné par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ensuite, l'assemblée générale de la copropriété pourra voter pour le choix du scénario de travaux à mettre en œuvre, et les études techniques pourront être lancées.

Important : Avec l'entrée en vigueur de la Loi Climat & Résilience d'août 2021, les copropriétés vont progressivement être soumises à l'obligation de réaliser un DTG, Diagnostic Technique Global (plus large que le seul volet thermique) et de mettre en place un PPT, Plan Pluriannuel de Travaux.

